

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 04 AVRIL 2019

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 04 avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric FARÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14, Présents : 12, Votants : 13.

Étaient présents : Frédéric FARÉ, Adrien FARÉ, Christian COLLEU, Sandrine HAGNIER, Robert RIVOIRE, André BRAUD, Odile BRAUD, Patrick BOURDEAUX, Susanna DEGAYE, Emmanuelle DUCRET, Jean-François LEROY et Robert RANA.

Absents excusés : Patrice COUËDON pouvoir à Patrick BOURDEAUX

Absents : Jérôme CRIBIER

Secrétaire de séance : Patrick BOURDEAUX

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2019

Approbation à l'unanimité.

Vote du montant de la contribution de la CCCY à la commune (CLECT)

Monsieur le Maire explique que la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 6 février 2019 afin d'élaborer un juste calcul de l'attribution de compensation versées aux communes membres.

L'attribution de compensation 2019 correspondant à :

Recette professionnelles figées + régularisation proposées pour 2018 - le montant prévisionnel des dépenses 2019.

Le montant de la compensation pour la commune de Villiers Le Mahieu est de 91 126.19€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le montant de la compensation de la communauté de commune cœur d'Yvelines

Approbation du compte de gestion 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, est recevable.

Le Conseil Municipal, a approuvé à l'unanimité l'approbation du compte de gestion 2018.

Vote du compte administratif 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

Section Investissement		Section Fonctionnement	
Recette	266 883.85 €	Recettes	559 302.87 €
Dépense	443 141.47 €	Dépenses	594 909.86 €
Déficit reporté (D001)	-116 019.70 €	Excédent reporté (R002)	295 511.46 €
Résultat	-292 277.32 €	Résultat	259 904.47 €

Afin de procéder au vote, Monsieur le Maire sort de la pièce.

Le Conseil Municipal, a voté l'approbation du compte administratif de 2018.

12 pour et 1 abstention (Jean-François LEROY)

Affectation des résultats

M. COLLEU présente l'affectation anticipée des résultats 2018 :

1068	Investissement	259 904.47€
R002	Excédent de fonctionnement	0€
D001	Déficit d'investissement	292 277.32€

L'affectation des résultats est approuvée.

12 pour et 1 abstention (Jean-François LEROY)

Vote des taux d'imposition pour l'année 2019

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'état fiscal n°1259 TH – TF,

Monsieur le Maire propose d'appliquer une augmentation des taux des taxes comme suit :

Les nouveaux taux appliqués sont :

- Taxe d'habitation 6,73 %
- Taxe foncière (bâti) 9,95 %
- Taxe foncière (non bâti) 51.23 %

Patrick BOURDEAUX lit un mail de Patrice COUËDON à sa demande pour ce point-là :

L'augmentation des impôts, prévue pour 2019, et annoncée lors du dernier conseil municipal, résulte à mon avis, d'une gestion inappropriée des finances de la commune. La première alerte nous a été annoncée dans l'ODJ de la réunion du conseil municipal du 3 décembre 2019 par la demande de création d'une ligne budgétaire de 100000 euros alors que ce détail n'avait même pas été évoqué la veille en réunion de bureau. Puis, lors du dernier conseil municipal, un déficit de 250000 euros a été annoncé avec prévisions de mesures draconiennes accompagnatrices, à venir. Aucune présentation de la commission des finances n'a averti le conseil municipal de la situation financière catastrophique durant toute l'année 2018. Je pense qu'un suivi prévisionnel responsable aurait amené rapidement à ne pas faire de travaux du tout tant que les rentrées d'argent escomptées n'étaient pas réalisées. En conséquence ; je vote contre l'augmentation des taxes et impôts pour les habitants de Villiers-le-Mahieu.

Christian COLLEU signale que la commune est plutôt bien gérée étant donné que nous comblons le déficit d'investissement avec le fonctionnement.

Monsieur le Maire indique que la vente des terrains qui est géré par Patrice COUËDON a été retardé à cause du permis d'aménager pour 6 terrains alors que j'ai demandé que ça soit en terrain isolé.

Susanna DEGAYE demande quand nous pouvons vendre le 1^{er} terrain ?

Christian COLLEU signale que nous allons pouvoir le border et le mettre en vente d'ici fin avril.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite faire la demande du 2^{ème} permis d'aménager au plus vite dès réception de l'autorisation du 1^{er} permis d'aménager.

Après en avoir délibéré,

- Fixe les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2019, selon le tableau ci-dessous, pour un produit fiscal attendu :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Taxe d'habitation	1 468 000€	6,73%	98 796 €
Taxe Foncière bâti	1 192 000€	9,95%	118 604€
Taxe Foncière non-bâti	26 100€	51,23%	13 371€
TOTAL			230 771€

- Dit que le montant prévisionnel des contributions directes voté au budget primitif de l'année 2019 est inscrit à l'article 73111.

10 pour

2 contre (Patrice COUËDON et Jean François LEROY)

1 abstention (Patrick BOURDEAUX)

Budget primitif 2019

Emmanuelle DUCRET constate qu'il y a 30 000€ d'écart sur le compte 7067 de recette entre le budget de l'année dernière et cette année.

Christian COLLEU indique qu'il y a eu une baisse de fréquentation au niveau du périscolaire ce qui à engendrer une baisse de recette.

Emmanuelle DUCRET demande comment allons-nous récupérer ses 30 000€ ?

Christian COLLEU indique qu'il faudra faire attention aux dépenses.

Emmanuelle DUCRET demande s'il est possible de diminuer la rémunération des agents ?

Christian COLLEU signale qu'il n'est pas possible de diminuer la rémunération des agents, il indique aussi que le budget à été préparé avec Mr MALLET du CIG et qu'afin d'avoir un budget équilibré ils ont dû faire un budget aux centimes prêt afin d'éviter toutes mauvaises surprises.

Emmanuelle DUCRET demande à quoi correspond le compte 6419 ?

Christian COLLEU indique qu'il s'agit des remboursements du personnel actuellement en congés longue maladie, en disponibilité d'office et congés de longue durée.

Christian COLLEU signale que le calcul à été fait en fonction de ce qu'on a touché au premier trimestre et que si on ramène à l'année on devrait toucher 80 000€, on a malgré tout budgétisé 50 000€ afin d'éviter les mauvaises surprises.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Vu** l'instruction budgétaire M14,

Considérant le projet du budget primitif 2019,

Après en avoir délibéré,

ADOpte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2019 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

- Recettes..... 629 000€
- Dépenses..... 629 000€

En section d'investissement :

- Recettes..... 619 000€
- Dépenses..... 619 000€

ADOpte le tableau des effectifs du personnel annexé au budget primitif 2019.

12 pour et 1 Abstention (Patrice COUËDON)

Questions diverses

Robert RIVOIRE indique qu'il a reçu, avec le Maire et d'autres élus Sylvain Béral, et ses 2 adjoints pour l'organisation du Festival Lagrange. Cette année ils souhaitent revenir sur Villiers Le Mahieu le 13 juillet et y attendent beaucoup de monde.

Ils s'occuperont des navettes Paris-Villiers le Mahieu et Villiers le Mahieu- Paris ainsi que sur la gare de Garancières.

Les tarifs pour les Mahieutins seront de nouveau de 5€. Ils vont doubler leurs agents de sécurité.

Au vu de la présence du terrain multisport, le parking sera dans le près avec la partie camping.

Robert RIVOIRE indique qu'au vu des élections européennes il faut s'organiser. Un tableau sera envoyé par mail.

Odile BRAUD indique avoir été au conseil de classe la semaine dernière, elle signale qu'elle a été choquée de l'état d'entretien de l'école (câble électrique apparente, pas de boîtier d'alarme en cas d'incendie, problème d'éclairage au niveau des toilettes, etc...).

Monsieur le Maire indique qu'il avait donné son accord à Patrice COUËDON mais qu'aucun devis n'a été mis à la signature.

Séance levée à 22h15